

Le SNUipp-FSU interpelle

Fabien ROUSSEL

1) La baisse des effectifs au sein de toutes les classes est plébiscitée comme efficace à 99% pour améliorer les apprentissages des élèves et l'inclusion au sein de l'école.

Quel plan de recrutement et de construction de bâti scolaire allez-vous mettre en place au cours du prochain quinquennat pour permettre cette baisse ?

Dans mon programme, je porte la volonté de limiter le nombre d'élèves par classe à 15 en petite section, 20 dans les autres classes de maternelle et en élémentaire.

Concernant les recrutements, je chiffre à 90 000 les besoins immédiats. Je défends l'idée d'un pré-recrutement aux niveaux bac et bac +2, sous statut de la fonction publique, pour une entrée progressive et sereine dans le métier. Les formations initiales et continue seront reconstruites et revalorisées.

Pour ce qui est du bâti scolaire, mon programme comprend un grand plan national de construction, de rénovation et d'équipement des locaux scolaires.

2) La hausse des salaires est la mesure prioritaire pour améliorer la situation professionnelle des personnels, en plus de la titularisation comme fonctionnaire pour les AESH.

Quels moyens budgétaires allez-vous y consacrer et sur quelles perspectives de revalorisation des grilles salariales vous engagez-vous ?

Il est indispensable de rattraper les retards accumulés en terme de salaire : je prévois de les augmenter immédiatement de 30% et de dégeler le point d'indice. Je souhaite qu'il n'y ait plus aucun enseignant avec moins de 2200 euros nets dans les écoles.

Pour ce qui est des AESH, ils seront désormais sous statut de la fonction publique.

3) Le fonctionnement de l'école primaire est promis à un fort bouleversement, débuté avec la loi dite de « l'école de la confiance » et poursuivi avec la loi Rilhac. Pourtant les enseignant-es rejettent la mise en place d'un directeur·trice d'école comme « supérieur·e hiérarchique » à 85% et plébiscitent au contraire l'organisation actuelle de l'école avec le conseil des maître·sses animé par leur collègue directeur·trice « pair parmi ses pairs ».

Quelle organisation et fonctionnement de l'école promouvez-vous ?

Ma vision de l'école repose sur les professionnels de l'éducation qui y travaillent au quotidien. Je suis pour que les programmes soient élaborés démocratiquement avec tous les acteurs de terrain, par exemple.

Je ne suis pas favorable à une direction d'école sous forme hiérarchique. Notre école a besoin de directeurs dont les tâches administratives sont allégées par l'octroi d'un temps de décharge et d'une aide suffisante, afin qu'ils puissent se recentrer sur la coordination et l'animation des équipes pédagogiques. Leur engagement doit par ailleurs être reconnu à sa juste valeur au niveau de leur salaire. Je suis attaché à l'école républicaine de proximité comme je suis attaché à la commune. Et, selon moi, il n'y a ni trop d'écoles ni trop de communes. Je suis également opposé à une école à la carte.

Je porte l'idée d'une augmentation du temps scolaire, porté à 27 heures hebdomadaires pour les élèves sans augmenter le temps de service et de travail des enseignants, déjà surchargés. Cela nécessitera plus de maîtres que de classe. Par ailleurs, le temps de concertation et de travail en équipe sera inclus dans le service de l'ensemble des personnels d'éducation.

4) L'inclusion est jugée comme mal prise en compte par l'institution scolaire (96% des enseignant·es, 73% des AESH et 53% des français·es). Plusieurs mesures sont plébiscitées par les personnels pour y remédier : allègement des effectifs mais aussi maintien des structures d'accueil spécialisées, recrutement d'enseignant·es spécialisé·es, véritable statut pour les personnels AESH, formation, matériel pédagogique adapté...

Comment allez-vous améliorer l'inclusion scolaire pour que l'école publique puisse permettre à tous les élèves, dans un cadre collectif, d'avoir les outils d'accès aux savoirs et à la culture commune ?

Les AESH sont incontournables pour progresser vers une inclusion plus ambitieuse, pour une école qui s'adapte et accompagne chaque élève vers son meilleur développement, vers son meilleur épanouissement.. Ils doivent pouvoir exercer leur mission dans des conditions dignes et respectueuses des enfants. Ils ont besoin d'un véritable statut dans la fonction publique, avec des formations qualifiantes, de vrais salaires et des recrutements en nombre suffisant. Ce serait le signe fort d'une société solidaire, d'une République mobilisée pour l'égalité.

Je pense que notre École doit apporter le meilleur d'elle-même pour les enfants les plus fragiles qui lui sont confiés. Il est urgent de reconstruire la médecine scolaire et les RASED.

5) La loi de « transformation de la Fonction publique » a profondément modifié la façon dont les personnels sont affectés ou promus en en rendant opaques et illisibles les modalités. Pourtant les enseignant·es démontrent à 96% leur attachement à des règles équitables et transparentes de gestion des personnels (mouvement, promotion...) étudiées en commission paritaire avec leurs représentant·es élu·es.

Allez-vous abroger cette loi de « transformation de la Fonction publique » et revenir à une gestion équitable et transparente des carrières des personnels ?

Face à la crise que nous traversons, écologique, économique, démocratique, nous voulons renforcer le service public d'éducation, pour qu'il puisse donner à tous les jeunes les moyens d'inventer des réponses nouvelles aux défis de l'avenir. Le budget de l'Éducation Nationale sera augmenté de 45%.

Pour ce qui est de cette loi, précisons que c'est parce que le fonctionnaire n'est pas soumis à un contrat, mais à la loi, qu'il œuvre à l'intérêt général et en rend compte devant la société tout entière ! C'est aussi parce que son statut est protecteur qu'il garantit la neutralité du service public. Enfin, c'est parce qu'il est recruté sur concours qu'il se met au service du bien commun dans l'impartialité et l'égalité.

Je porte l'idée que les salariés ont leur mot à dire concernant leurs conditions de travail et leur outil de travail et le paritarisme en fait partie. Les CHS-CT, laminés par ce texte, constituent par exemple le moyen pour les agents et leurs représentants de jouer pleinement leur rôle dans la protection, la santé et la sécurité des personnels.

Ce texte vise l'extinction progressive du statut de la fonction publique, il est l'un des plus réactionnaires de l'histoire de notre République et nous reviendrons dessus.